

SEPTEMBRE 2022

Le projet Banga

Une réponse concrète aux enjeux de la transition écologique et sociétale



À propos de nous

Fin 2021, pour initier ce projet, 4 familles composées de 10 personnes âgées de 8 à 47 ans, se sont structurées en association loi 1901 appelée Banga. Le groupe s'est consolidé au fil des mois, grâce à des règles de gouvernance basées sur la démocratie participative.

Dès le début, l'association s'est donnée pour objet de réaliser un projet participatif d'habitat et d'activités, où les membres se fédèrent autour de valeurs communes comme l'authenticité, le partage, la sobriété, l'équité, la solidarité et le respect du vivant.

Le projet

Banga est un projet collectif situé dans le Morbihan, entre les villes de Lorient et de Vannes. Ce projet est une contribution concrète aux enjeux de la transition écologique.

En résumé, l'idée est d'acquérir un lieu bien sympa pour y :

- partager un habitat entre les 4 familles engagées pour le moment,
- inciter d'autres foyers à tenter la propriété collective et/ou se donner les moyens d'accueillir des réfugiés de toute origine,
- relancer l'activité agricole de la ferme,
- développer des activités dans le hangar de 500 m², à partir des idées d'autres personnes motivées et avec elles bien sûr.

Le lieu

Le bien se situe à Locmiquélic et est constitué d'une ancienne exploitation agricole sur un terrain de 3000 m². Le corps de ferme à rénover comprend une maison des années 30, une longère, un bâtiment pressoir, deux garages et un hangar de 500 m².



Un habitat partagé et écologique



Le regroupement d'habitants limite l'étalement urbain et présente de nombreux avantages en terme d'efficacité énergétique et de mise en commun des ressources. Certains espaces seront dédiés à un usage collectif pour les habitants : cuisine et salon collectifs, atelier partagé dédié à l'auto-construction avec mise en commun des outils, un espace commun de laverie-buanderie, un espace de réunion et de vie commune organisation de covoiturage / d'achats groupés...).

Une architecte spécialisée dans les éco-matériaux et l'habitat partagé nous accompagne depuis le début du projet.

Une SAS coopérative

La coopérative Banga, a pour but de créer et de gérer un lieu de vie, en favorisant l'accès de ses sociétaires au logement, mais aussi le développement de leurs activités économiques et associatives. Avec l'aide d'un avocat spécialisé (Légicoop), nous avons élaboré des statuts permettant à chacun de s'investir à la hauteur de ses envies et capacités en temps et en argent : 3 types de parts sociales composent le capital de la société :

	Part sociale A Habitants de la ferme	Part sociale B Habitants du territoire	Part sociale C Habitants du monde
Activités	Habitation principale, définition des travaux et des aménagements communs	Participation à la définition et/ou à l'animation des activités associatives, culturelles et artisanales	Pas d'autre engagement que le suivi de ce beau projet
Vote	1 personne = 1 voix 51% minimum des droits de vote	Nombre de voix selon le capital souscrit (obligation légale) 49% maximum des droits de vote	Pas de droit de vote
Investissement	1 part = 100 euros Capital bloqué pendant 5 ans minimum Notre modèle est profondément politique avec un choix non spéculatif. Le lieu ne prendra pas de valeur spéculative indexée sur le marché de l'immobilier, de même votre épargne (et la nôtre) ne prendra pas plus de valeur que l'inflation.		

